

Entente entre les parties et fin du litige judiciaire à l'urgence de Rivière-Rouge - Le CISSS des Laurentides et la Ville de Rivière-Rouge sont heureux du dénouement

RIVIÈRE-ROUGE, QC, le 30 oct. 2024 /CNW/ - Les parties impliquées au dossier judiciaire concernant l'urgence au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge, dont le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides et la Ville de Rivière-Rouge, se réjouissent de l'entente survenue à l'issue de la conférence de règlement à l'amiable. Tenue le 15 octobre dernier, au palais de justice de Saint-Jérôme, cette conférence de règlement à l'amiable met ainsi un terme aux procédures judiciaires qui avaient cours depuis près d'un an.

En effet, grâce à une collaboration significative, l'urgence 24 h poursuivra ses activités tout en s'assurant que des soins et services sécuritaires et de qualité y soient dispensés.

« C'est une excellente nouvelle pour tous. Les parties impliquées dans ce litige avaient toutes le même objectif, soit celui d'offrir des services de qualité et sécuritaires à la population d'Antoine-Labelle. Les enjeux de recrutement et de rétention dans ce secteur des Laurentides demeurent bien présents, mais je suis confiante qu'en travaillant ensemble, nous parviendrons à trouver des solutions durables », souligne Julie Delaney, présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides.

Le maire de la Ville de Rivière-Rouge, Denis Lacasse, déclare pour sa part qu'il est « heureux et satisfait des discussions entre les parties. J'ai constaté que nous avions des préoccupations communes, dont celle de sécuriser le plus vite possible la population de Rivière-Rouge et des autres municipalités environnantes quant à la survie de l'urgence 24 h. L'entente négociée permet entre autres d'atteindre cet objectif. »

Les parties sont également heureuses que le dossier judiciaire qui s'annonçait long et qui impliquait de nombreux témoins et intervenants, ait pu se régler en moins d'un an, tout en maintenant ouverte l'urgence 24 h.

Le CISSS des Laurentides tient à réitérer sa reconnaissance envers les employés qui travaillent à maintenir les services aux usagers, particulièrement à l'urgence de Rivière-Rouge, mais plus largement, dans l'ensemble de ses installations. La Ville de Rivière-Rouge souligne pour sa part l'engagement des professionnels de la santé qui œuvrent à l'urgence ainsi que l'implication des bénévoles.

Les parties impliquées réaffirment leur intention de poursuivre leur collaboration afin de déployer les efforts favorisant le maintien de l'urgence 24 h.

SOURCE Ville de Rivière-Rouge

Informations : Me Carl-Éric Therrien, procureur de la Ville de Rivière-Rouge, 514 973-6867; M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, 819 430-2990